

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **2 février 2015**

Décision n° **CP-2015-0017**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Cession, au profit des conjoints Biard/Verrier, des lots n° 3 et 4 dans un immeuble en copropriété situé 13, rue des Rancy

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 26 janvier 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 3 février 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Vullien (pouvoir à M. Rousseau), MM. Da Passano, Passi, Brachet (pouvoir à M. Philip), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Vesco (pouvoir à M. Kepenekian), Rivalta (pouvoir à M. Bernard), Mme Frier, MM. Barge, Sellès.

Commission permanente du 2 février 2015**Décision n° CP-2015-0017**

commune (s) :	Lyon 3°
objet :	Cession, au profit des conjoints Biard/Verrier, des lots n° 3 et 4 dans un immeuble en copropriété situé 13, rue des Rancy
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 20 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Métropole de Lyon propose de céder, au profit des conjoints Biard/Verrier, locataires occupants, les lots n° 3 et 4 dans un immeuble en copropriété situé 13, rue des Rancy à Lyon 3° et cadastré AN 78.

Les lots n° 3 et 4 correspondent respectivement à une cave en sous-sol, d'une superficie de 60 mètres carrés environ et un local photographique en rez-de-chaussée, d'une superficie de 103 mètres carrés environ, auxquels sont affectés les 6/1 000 et les 64/1 000 des parties communes générales attachés à chacun de ces lots.

Aux termes du compromis, cette cession interviendrait au prix de 136 000 €, biens cédés libres de toute location ou occupation, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 20 juin 2014, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, au profit des conjoints Biard/Verrier, locataires occupants, pour un montant de 136 000 €, des lots n° 3 et 4 dans un immeuble en copropriété situé 13, rue des Rancy à Lyon 3°.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° OP07O1759, le 13 janvier 2014 pour la somme de 14 235 000 € en dépenses et 600 000 € en recettes.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 136 000 € en recettes : compte 775 - fonction 581,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 34 154,98 € en dépenses : compte 675 - fonction 01 - et en recettes : compte 2115 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 3 février 2015.